



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2023
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-huitième session

8-12 mai 2023

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : état des préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

État des préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à son ordre du jour provisoire, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait obtenir, à sa dix-huitième session, des informations à jour sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La présente note comporte des informations actualisées sur les activités entreprises, depuis la dix-septième session du Forum, pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution [2022/17](#) du Conseil économique et social sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Elle a vocation à servir de base à l'examen par le Forum des informations actualisées fournies au titre du point 3 h) de l'ordre du jour provisoire.

* [E/CN.18/2023/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à son ordre du jour provisoire, le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait obtenir, à sa dix-huitième session, des informations actualisées sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
2. La présente note comporte des informations actualisées, notamment sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités intersessions menées dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours depuis la dix-septième session du Forum ainsi que sur les autres activités prévues avant la dix-neuvième session.
3. Il importe de rappeler que le Forum procédera à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts à sa dix-neuvième session, qui est une session directive, en 2024. La dix-huitième session étant une session technique, il ne prendra aucune décision et ne prévoit pas d'adopter de résolution au titre du point 3 h) de l'ordre du jour provisoire ; il se verra uniquement communiquer des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de préparation de l'examen à mi-parcours.

II. Contexte

4. Dans sa résolution [2015/33](#), le Conseil économique et social a renforcé l'arrangement international sur les forêts et en a défini la composition¹ et les objectifs. Dans la même résolution, il a décidé que le Forum devrait procéder en 2024 à un examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts dans la réalisation de ses objectifs et, en 2030, à un examen final de la même question, et, sur cette base, présenter des recommandations au Conseil sur l'évolution future de l'arrangement.
5. Dans sa résolution [2021/6](#), le Conseil économique et social a décidé que le Forum devrait examiner, à sa dix-septième session, les mesures requises pour préparer l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et prendre des décisions à ce sujet.
6. En conséquence, à sa dix-septième session, le Forum a examiné et approuvé les mesures à prendre dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts entre la fin de sa dix-septième session et le début de sa dix-neuvième session. Les recommandations formulées par le Forum ont ensuite été adoptées par le Conseil, dans sa résolution [2022/17](#).
7. Dans l'annexe de sa résolution [2022/17](#), le Conseil économique et social a dressé une liste complète des mesures que le Forum devait prendre dans la perspective de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts (sections A à J). Ces mesures se concentrent sur 10 domaines : a) mesures ayant trait au Forum des Nations Unies sur les forêts et à ses membres ; b) mesures concernant le secrétariat du Forum ; c) mesures concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts ; d) mesures concernant le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;

¹ L'arrangement international sur les forêts se compose du Forum et de ses États membres, du secrétariat du Forum, du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et du fonds d'affectation spéciale pour le Forum. Dans sa résolution [2015/33](#), le Conseil économique et social a décidé que l'arrangement international sur les forêts compterait comme partenaires des organisations et instances internationales, régionales et sous-régionales intéressées, ainsi que de grands groupes et d'autres parties prenantes.

e) mesures concernant le fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ; f) mesures concernant la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ; g) mesures concernant les contributions du Forum au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; h) mesures concernant la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ; i) mesures concernant la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux ; j) mesures concernant la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes.

8. Les activités de préparation de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts comprennent une évaluation de chacun des 10 domaines de fond, qui doit s'appuyer sur les éléments correspondant à chaque domaine figurant dans l'annexe de la résolution 2022/17. Conformément à cette résolution, certaines de ces évaluations doivent être examinées plus avant lors de réunions intersessions.

9. Par ailleurs, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 30 de la résolution 2022/17, toutes les évaluations et les conclusions des travaux préparatoires intersessions, notamment les réunions intersessions, devraient être passées en revue par un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, qui sera convoqué par le secrétariat du Forum vers la fin 2023. Le secrétariat a également été prié de soumettre le rapport du groupe spécial d'experts à la dix-neuvième session du Forum pour examen.

10. À l'alinéa d) du paragraphe 30 de la résolution susmentionnée, le Conseil a indiqué que les mesures énoncées dans l'annexe de la résolution devraient être exécutées de manière transparente et indépendante et en étroite consultation avec les membres du Forum, ainsi qu'avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres parties concernées, y compris au moyen de questionnaires, le cas échéant.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2022/17 du Conseil économique et social sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts

11. Après la clôture de la dix-septième session du Forum, et conformément à l'alinéa d) du paragraphe 30 de la résolution 2022/17 du Conseil, le secrétariat du Forum a élaboré un questionnaire concis² visant à recueillir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre des dispositions de ladite résolution et sur l'indépendance du processus de mise en œuvre. Les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes ont tous été invités à répondre à ce questionnaire.

12. Les 11 réponses reçues provenaient de l'Australie, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Kenya, de Madagascar, du Malawi, du Pakistan, du Fonds pour l'environnement mondial, de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne et du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe³. Ces États et entités ont notamment suggéré de faire appel à des experts

² Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/02/MTR-Concise-Questionnaire-May-2022.pdf.

³ Voir : www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2023/02/Responses-MTR-concise-questionnaire.pdf.

externes pour procéder aux évaluations requises, de ne pas limiter les moyens de collecte de contributions à des questionnaires en ligne, de faire en sorte que les consultants s'entretiennent directement avec les personnes œuvrant dans les domaines de travail visés par l'arrangement international sur les forêts afin d'obtenir leurs vues, et de s'inspirer des bonnes pratiques adoptées par d'autres mécanismes pertinents. Tous les commentaires reçus ont ensuite été transmis aux consultants afin que ceux-ci en tiennent compte dans l'élaboration de leurs rapports d'évaluation.

13. Pour veiller à ce que les évaluations demandées dans l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil soient menées de manière indépendante et transparente, plusieurs avis de vacance de poste de consultant(e) ont été publiés sur le site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts. Après examen des manifestations d'intérêt reçues, plusieurs consultants ont été sélectionnés et recrutés en tenant dûment compte de leur expertise et de leurs compétences dans les divers domaines de travail.

14. Une fois l'équipe de consultants constituée, ceux-ci ont mis au point et compilé un questionnaire sur l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts⁴ afin de recueillir des vues sur les 10 domaines de travail de fond de l'examen à mi-parcours mentionnés dans l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil à l'appui de leurs évaluations respectives. Le questionnaire a été transmis par le Président de la dix-huitième session du Forum aux membres de cette instance et aux autres parties prenantes dans une lettre en date d'août 2022. L'objectif était d'encourager les États membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes à communiquer leurs vues. Les noms et les coordonnées des consultants ont été communiqués dans la lettre afin d'assurer la transparence du processus⁵.

15. Au total, 26 réponses ont été reçues de 20 États membres, 3 membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, 2 partenaires régionaux et 1 grand groupe⁶. Toutes ces réponses ont été immédiatement et dûment transmises aux consultants. Le secrétariat a aussi régulièrement communiqué les réponses aux membres du Forum et aux parties prenantes. Les réponses reçues ont été publiées sur la page Web du Forum dédiée aux préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts⁷.

16. Dans un souci d'efficacité et de réduction des doublons, les consultants ont organisé plusieurs réunions de coordination. Ils ont procédé à leurs évaluations respectives de manière indépendante. Le secrétariat a facilité leurs travaux en leur fournissant un soutien logistique, des documents de référence et les coordonnées des coordonnateurs nationaux et des parties prenantes du Forum, ainsi que des informations fondées sur des éléments factuels. Sur les 10 rapports d'évaluation

⁴ Disponible sur la page Web dédiée à l'examen à mi-parcours à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/forum/preparations-for-iaf-midterm-review/index.html.

⁵ La liste des consultants est également disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/forum/preparations-for-iaf-midterm-review/index.html.

⁶ Vingt réponses d'États membres (Australie, Canada, Chine, Colombie, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Jamaïque, Kenya, Malawi, Malaisie, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Philippines, Roumanie, Suisse et Thaïlande), trois réponses de membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (Union internationale des instituts de recherches forestières, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses commissions régionales des forêts, et Organisation internationale des bois tropicaux), deux réponses d'entités régionales (Organisation du Traité de coopération amazonienne et Forest Europe) et une réponse d'un grand groupe (grand groupe des enfants et des jeunes).

⁷ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/forum/preparations-for-iaf-midterm-review/index.html.

attendus, 6 sont prêts et ont été publiés sur la page Web dédiée à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Les quatre autres, visés aux sections B, D, E et H de l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil, devraient être achevés et publiés sur le site Web prochainement.

17. Conformément à l'exigence énoncée dans les sections G, I et J de l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil, tendant à ce que les rapports d'évaluation élaborés au titre de ces sections soient examinés lors d'une réunion intersessions, le secrétariat a organisé une réunion du groupe d'experts sur les contributions du Forum au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (section G), sur la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux (section I) et sur la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes (section J). La réunion s'est tenue au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, du 11 au 13 janvier 2023.

18. L'objectif de la réunion susmentionnée était de donner l'occasion aux experts mandatés par les membres du Forum, les partenaires régionaux et sous-régionaux, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les grands groupes d'examiner les conclusions formulées par les consultants dans leurs rapports d'évaluation établis conformément aux sections G, I et J de l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil. Au cours de cette réunion, qui s'est tenue dans un format hybride et à laquelle ont assisté de nombreux experts, les participants se sont penchés sur les conclusions des rapports d'évaluation et ont échangé des vues et des suggestions sur la façon d'améliorer les travaux du Forum dans ces trois domaines. Le résumé concis établi par les Coprésidents présente une synthèse de ces discussions. Il reprend également les propositions issues des discussions tenues dans le cadre de la réunion du groupe d'experts. Le résumé établi par les Coprésidents sera présenté au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts auquel il est fait référence au paragraphe 30 de la résolution 2022/17 du Conseil. L'ensemble des documents de référence et le résumé de la réunion du groupe d'experts sont disponibles sur la page Web du Forum dédiée à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts.

19. Conformément à la section C de l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil, les résultats de l'évaluation des mesures concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts devraient être examinés lors d'une initiative institutionnelle du Partenariat sur les forêts, en vue de faire des propositions concernant le Partenariat au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. À cet égard, le secrétariat du Forum et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec d'autres organisations membres du Partenariat, organisent conjointement l'initiative institutionnelle au siège de la FAO, à Rome, les 22 et 23 février 2023.

20. L'objectif de l'initiative institutionnelle susmentionnée est de permettre aux experts mandatés par les membres du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes d'examiner les conclusions formulées par les consultants dans leur rapport d'évaluation établi conformément à la section C de l'annexe de la résolution 2022/17 du Conseil, d'en débattre et de communiquer leurs vues à cet égard. Le document final de l'initiative institutionnelle prendra la forme d'un résumé concis des discussions, établi par les Coprésidents, qui sera présenté au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé de préparer l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Tous les documents de référence relatifs à la réunion du groupe d'experts sont disponibles sur

la page Web du Forum dédiée à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Le résumé établi par les Coprésidents, une fois prêt, sera publié sur la même page.

21. Conformément aux sections D et F de l'annexe de la résolution [2022/17](#) du Conseil, les conclusions issues des évaluations relatives au Réseau mondial de facilitation du financement forestier et à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) devraient être présentées lors de réunions intersessions pour examen, et le résultat de ces réunions devrait être soumis au groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée. Compte tenu du calendrier serré, les réunions intersessions sur le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) devraient être organisées après la dix-huitième session du Forum et avant la réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée.

22. La réunion du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée devrait se tenir au troisième trimestre de 2023. Le secrétariat étudie actuellement le lieu et les dates possibles. Ces informations devraient être annoncées à la dix-huitième session du Forum.

23. L'élaboration des rapports d'évaluation et l'organisation des réunions intersessions sont fortement tributaires des ressources extrabudgétaires versées par les pays donateurs au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts. À cet égard, les généreuses contributions des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la République de Corée et de la Suisse au fonds d'affectation spéciale sont très appréciées.

IV. Conclusion

24. La résolution [2022/17](#) du Conseil économique et social comporte des orientations détaillées sur les travaux intersessions nécessaires dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts. Depuis la dix-septième session du Forum, des progrès réguliers ont été accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de cette résolution relatives aux préparatifs de l'examen à mi-parcours. Les membres du Forum et les parties prenantes ont participé activement aux activités intersessions, qui ont bénéficié des efforts considérables déployés par les consultants et de l'appui fourni par le secrétariat pour assurer le caractère indépendant, transparent et inclusif des activités, conformément aux directives données dans la résolution. Plus précisément, les membres du Forum et les parties prenantes ont livré de précieux commentaires dans leurs réponses aux questionnaires ainsi qu'au cours des réunions intersessions et dans leurs échanges avec les consultants. La période précédant la dix-neuvième session du Forum sera décisive pour achever les travaux préparatoires restants et permettre au Forum de prendre une décision éclairée, utile et efficace sur l'examen à mi-parcours. À cet égard, il est impératif que l'ensemble des membres du Forum et des parties prenantes continuent de participer aux activités préparatoires restantes et de faire part de leurs idées et suggestions constructives.

25. Sachant qu'il manque encore des fonds pour financer l'organisation des prochaines réunions intersessions du groupe d'experts et les travaux du groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée, et conformément au paragraphe 31 de la résolution [2022/17](#) du Conseil, les membres du Forum qui sont en mesure de le faire sont invités à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts afin de permettre

au secrétariat d'organiser des réunions intersessions inclusives et de former le groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée, avec une large participation des membres du Forum et des parties prenantes.
